PYRÉNÉES PATHOLOGIE
Centres d'Anatomie et de Cytologie Pathologiques

6, passage de l'Europe - 64000 PAU
05 59 32 04 00 - www.pyrenees-pathologie.fr
Dr BRUELLE - Dr DUPIAS - Dr ETCHANDY - Dr EYREMANDI
Dr GINESTET - Dr LEINER - Dr MANENT - Dr ROMARY - DR KERVAREC

Réservé au cabinet de pathologie

FICHE DE DEMANDE DE TEST HPV ET DE FROTTIS

dans le cadre du dépistage des lésions du col de l'utérus.

DATE DU PRÉLÈVEMENT :

…../…../……

RÉSULTATS À TRANSMETTRE :
☐ à la patiente ☐ au médecin/SF

NOM/CACHET DU PRESCRIPTEUR (médecin/sage-femme)

PROTOCOLE DE DÉPISTAGE SOUHAITÉ :

☐ TEST HPV puis frottis si test HPV positif
☐ FROTTIS puis test HPV si ASCUS
☐ FROTTIS et TEST HPV systématique (co-testing)

☐ TEST HPV SEUL
☐ FROTTIS SEUL

RENSEIGNEMENTS PATIENTE ou ÉTIQUETTE PATIENTE DU DÉPISTAGE ORGANISÉ :

- Nom usuel (marital) : ……
- Nom de naissance : ……
- Prénom(s) : ……
- Adresse : ……

……

- Date de naissance : …../…../…… Tél : ……
- N° Sécurité sociale : ……
- Caisse : ……
- Prise en charge : ☐ C2S/CMU ☐ AME ☐ autre : ……

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES :

Date des dernières règles : …… /…… /……

☐ FROTTIS DE DÉPISTAGE
☐ FROTTIS DE CONTRÔLE

☐ Ménopause ☐ Ttt hormonal ☐ Stérilet ☐ Contraception orale
☐ Grossesse ☐ Post-partum ☐ Vaccination HPV (☐ 1 dose ☐ 2 doses ☐ inconnu)

- Contexte clinique/antécédents : ……

……

……

IMPORTANT : A LIRE A LA PATIENTE PAR LA SAGE FEMME OU LE MEDECIN

Pour une bonne coordination, les résultats de l'examen sont envoyés aux professionnels de santé concernés par votre dépistage. Ils sont également transmis au médecin coordonnateur du centre de coordination des dépistages des cancers de votre région.

Conformément au Règlement général sur la protection des données et à la loi informatique et libertés, la patiente dispose de droits sur ses données et notamment d'un droit d'opposition au traitement de ses données qu'elle peut exerver en écrivant au CRCDC (coordonnées à demander au médecin, à la sage femme, ou sur le site e-cancer.fr). Pour davantage d'informations sur le programme national de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus, sur la protection des données et sur les droits de la patiente, consultez le site de l'Institut national du cancer https://www?e-cancer.fr/Comprendre-prevenir-depister/Se-faire-depister/Depistage-du-cancer-du-col-de-l-uterus/Le-programme-national-de-despitage ou scannez le QR code suivant :

MODALITES DE REALISATION DU FROTTIS :

- Réalisé grâce à la brosse qui va prélever par un unique mouvement de rotation des cellules de l'exocol et de l'endocol.
- La brosse va ensuite être agitée et rompue dans le milieu spécifique de transport (fourni par notre cabinet) qui sera identifié et transmis pour analyse.
- Idéalement, réaliser le frottis en dehors d'un contexte infectieux, inflammatoire, à distance d'un rapport sexuel et en dehors de la période de menstruation.

- Notre milieu de conservation peut conserver à température ambiante les cellules pendant 3 mois.
- Les flacons peuvent être conservés jusqu'à un an avant usage (à température ambiante).
- Les examens (test HPV et frottis) ne peuvent être réalisés qu'avec le milieu de conservation fourni par notre laboratoire.

Synthèses et recommandations :
https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-09/synthese_et_recommandations_hpv.pdf

En cas de besoin de matériel (brosses, flacons) ou bien de fiches de demande, veuillez contacter directement notre secrétariat au 05 59 32 04 00.

PYRÉNÉES PATHOLOGIE
Centres d'Anatomie et de Cytologie Pathologiques